

# RAPPORT FINANCIER 2022

## Vision d'ensemble

Au cours de 2022, l'activité du Collectif des associations citoyennes a repris à plein régime, avec l'arrivée d'une troisième salariée à temps plein, Marianne LANGLET, en tant que Chargée de mission recherche et développement, à compter du 1<sup>er</sup> février.

Ce recrutement s'est naturellement traduit par une hausse budgétaire significative, tant en dépenses – passant de 148 430 € à 211 731 €, soit une hausse de 30 % – qu'en recettes – passant de 158 885 € à 195 156 €, soit une hausse de 19 %.

L'exercice indispensable de recherche de nouveaux financements a naturellement accompagné ce recrutement. Afin de compléter une subvention obtenue au titre d'un poste FONJEP-Recherche, d'un montant annuel de 14 214 € sur trois ans, le Collectif s'est ainsi engagé – avec succès – dans trois projets de recherche-action, avec l'Institut Français du Monde Associatif (IFMA) d'une part, et avec l'Agence Nationale pour la Recherche (ANR) d'autre part.

## Ressources financières

En 2022, les ressources du Collectif – à hauteur de 195 156 € – sont en forte hausse comparées à l'année passée – 158 889 €. Toutefois, cela est principalement le fait de la reprise d'une provision effectuée lors des exercices précédents, d'un montant de 20 000 €, et de la subvention FONJEP-Recherche obtenue, de 14 214 €, qui permettent de financer une partie du nouveau poste salarié.

Les autres ressources institutionnelles du Collectif (subventions et fondations) sont restées stables. A noter qu'il conviendra de renouveler courant 2024 (pour 2025-2027) la convention avec la Fondation pour le Progrès de l'Homme reconduite automatiquement pour 2024, qui avait renforcé son soutien sur la période 2021-2023, de 16 500 € à 30 000 € par an.

La fondation Monde par Tous demeure également au côté du Collectif, à hauteur de 15 000 €, ainsi que la DJEPVA (50 000 €), la Ville de Paris (7 000 €) et le FDVA (10 000 €).

Les ressources propres (adhésions, dons et ventes, hors Université d'été) sont aussi en hausse par rapport à l'année dernière (+ 10 %), même si les montants sont plus modestes (+ 2 113 €).

Finalement, les parts des subventions (48 %, contre 52 % en 2021) et des fondations (23 %, contre 28 % en 2021) reculent dans le total des ressources du Collectif, alors que la proportion des ressources propres (hors UE) restent stable (12 %).

Enfin, une part essentielle des activités du Collectif étant assurée par les bénévoles actifs du CAC (700 contributions actives recensées sur les actions de 2022), ce bénévolat est valorisé au sein du compte de résultat à hauteur de 80 000 €, ce qui est loin de représenter la valeur réelle des apports des bénévoles au Collectif, notamment en matière scientifique.

## Dépenses de fonctionnement

Chose rare, les dépenses du Collectif ne sont que très légèrement en dessous les dépenses prévues (215 000 €), en s'établissant à 211 731 € – au lieu de 148 430 € en 2021.

174 070€ ont été affectés aux frais de personnel – contre 117 187 € en 2021. Le Collectif fonctionne depuis 2016 avec deux salariés permanents à temps plein. Il a pu recruter Olivier PICOT en septembre 2021 à temps partiel en contrat aidé (PEC) durant une année, suite à la liquidation de la scic Odass, et Marianne LANGLET en février 2022 à temps plein. Le contrat d'Olivier a pris fin en septembre 2022.

La hausse des dépenses de personnel s'explique par ce double recrutement.

En 2022, nous n'avons pas eu de volontaires en service civique ou de stagiaires.

Les dépenses courantes (hors salaires et Université d'été) sont restées stables, à un niveau assez bas, malgré la reprise de l'organisation de nombreux évènements en présentiel. A noter aussi le coût de notre Université d'été, bien supérieur aux précédentes années (de l'ordre de 4 000 € contre des coûts allant de 400€ à 1 300 € dans les précédentes sessions, avant 2020). Les dépenses de personnel mobilisent désormais légèrement plus de 80 % des dépenses (environ 70 % avant 2020).

Toutefois, une dépense exceptionnelle est à déplorer ([elle apparaîtra dans les comptes de 2023](#)) : suite à un contrôle de l'Urssaf, il a été réclamé au Collectif de restituer les sommes perçues au titre de l'exonération de cotisations sociales durant la période covid (2020/2021), ce qui représente une somme de 5 664 € – auxquels il faut ajouter un rattrapage sur nos cotisations en matière de prévoyance complémentaire de 254 €.

Cette restitution n'aura pas d'impact budgétaire direct autre que sur notre trésorerie [en 2023](#), car une somme de 6 000 € avait été provisionnée – par prudence – l'année passée dans notre bilan, dans cette éventualité. Le Collectif ayant été reconnu de bonne foi, l'Urssaf n'a pas accompagné sa mesure de pénalités complémentaires.

En sus, en 2023, nous devons probablement restituer -également à l'Urssaf- l'aide au paiement des cotisations (toujours pour la période covid), pour un montant de 4 362 € ; bien que cette décision n'ait pas encore été notifiée officiellement à ce jour.

## Perspectives pour 2023

En 2023, deux pistes de financement déjà évoquées permettront de renforcer le poste de Marianne et l'animation de l'Observatoire citoyen de marchandisation des associations :

- la subvention de l'IFMA, à hauteur de 16 000 € ;
- la subvention de l'ANR, attribué à deux projet collectifs auxquels le CAC appartient dont le montant n'est pas encore connu en termes de répartition (~ 5 000 à 10 000 € ?).



L'aide au poste FONJEP-Recherche (14 214 €) est lui attribué pour la période 2022-2024. Mais la question reste entière pour 2025 car il n'y a pas de renouvellement (actuellement et c'est un problème pour les aides qui finissent cette année) pour ces postes, *sauf éventuellement pour les structures qui ont l'agrément JEP mais pour la moitié de l'aide.*

La recherche de nouveaux financements pérennes doit donc se poursuivre, afin de permettre d'assurer l'augmentation régulière et raisonnée de l'activité et de ses coûts. Cela passera principalement dans l'approfondissement du partenariat avec la DJEPVA, et avec les collectivités territoriales – la Ville de Paris étant toujours la seule collectivité finançant le Collectif, notamment du fait de sa participation au Conseil parisien des associations.

Le financement du Collectif s'effectuera également de plus en plus à travers le financement de projets inter-associatifs. Son implication dans le projet « Droits et Mouvements Sociaux - DMS », porté par la Fondation pour le Progrès de l'Homme à hauteur de 40 000 €, en sera un nouvel exemple en 2023. Le CAC percevra environ le tiers de cette somme pour 2023.

Le développement des recettes d'activité doit également s'amplifier, mais ne pourra pas atteindre un montant tel qu'il bouleverserait le modèle économique du Collectif.

**Pour aller plus loin sur les perspectives financières du Collectif : se rapporter à la note  
« Bilan FPH & perspectives financières journée d'hiver »**

**L'exercice se solde par un déficit de 16 576 €**

L'assemblée générale a voté à l'unanimité des personnes présentes et représentées sur l'affectation de ce résultat avec la proposition qu'il abonde la ligne comptable du report à nouveau.

*Edgar PRIOUR-MARTIN*

*Le 4 avril 2023*